

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

219-220 | 2016

Pacifications urbaines

La ville des sans-papiers

Frontières mouvantes et gouvernement des marges

City of Undocumented Migrants. Shifting Borders and the Government of the Margins

Stefan Le Courant



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/29106>

DOI : 10.4000/lhomme.29106

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 29 novembre 2016

Pagination : 209-232

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Stefan Le Courant, « La ville des sans-papiers », *L'Homme* [En ligne], 219-220 | 2016, mis en ligne le 28 novembre 2018, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/29106> ; DOI : 10.4000/lhomme.29106

La ville des sans-papiers

Frontières mouvantes et gouvernement des marges

Stefan Le Courant

LA POLITIQUE appliquée aux étrangers en situation irrégulière en France repose, pour partie, sur une série de discours faisant de ces derniers la source de menaces diverses : pour l'ordre, la sécurité, le système de protection sociale, l'identité nationale. Cette rhétorique participe d'une lutte normative pour la définition de l'immigration comme « problème » relevant principalement du registre sécuritaire (Huysmans 2006). La formation de l'Union européenne a contribué à cette construction en associant l'immigration irrégulière à un continuum de menaces allant du crime organisé au terrorisme (Bigo 1998). Fondée le plus souvent sur des amalgames simplificateurs¹, cette rhétorique fait exister la menace contre laquelle elle se propose de lutter et c'est au nom des « angoisses » légitimes des électeurs qu'une « politique de fermeté » est menée². Ainsi, le besoin de sécurité des uns – au premier rang duquel se trouvent les nationaux – passe par l'insécurisation des autres – les étrangers en situation irrégulière

1. Cf., notamment, le livre que Claire Rodier et Emmanuel Terray (2008) ont consacré à la déconstruction de ces « fantasmes » sur l'immigration.

2. Conférence de presse de Nicolas Sarkozy, 11 décembre 2006 : « Un sondage de la SOFRES publié par *Le Monde* en décembre 2005 montre que 63% des Français estiment qu'il y a trop d'immigrés en France. 50% des électeurs de gauche le pensent également. Je suis convaincu que l'immense majorité de nos compatriotes ne sont ni racistes ni xénophobes. Mais la vérité, c'est que beaucoup de Français voient dans l'immigration une menace pour leur sécurité, leur emploi, leur mode de vie, pour la préservation des valeurs auxquelles ils sont attachés, pour l'unité et la cohésion nationales. Il serait totalement irresponsable d'ignorer cette angoisse. Nous avons le devoir d'y apporter une réponse, par la parole et par les actes. »

————— Cet article s'appuie sur un terrain d'enquête ethnographique mené dans un local de rétention de la région parisienne, dans lequel j'intervenais bénévolement en tant qu'assistant juridique – entre 2006 et 2009 –, et sur le suivi du quotidien des étrangers enfermés ayant échappé à l'expulsion – entre 2008 et 2013. Afin de préserver leur anonymat, les noms et parfois les pays d'origine des personnes citées ont été modifiés.

en particulier et les migrants en général (Wæver 1995). Les étrangers en situation irrégulière sont traités en conséquence à travers un dispositif qui articule ces discours, un ensemble de pratiques coercitives ainsi que des procédures administratives et judiciaires. Au durcissement des contrôles aux frontières – d’abord aux frontières de l’espace Schengen et plus récemment aux frontières nationales – répond, pour les étrangers en situation irrégulière qui les ont franchies, un dispositif d’enfermement – les centres et locaux de rétention administrative – et d’expulsion qui n’a cessé de se renforcer et de se spécialiser depuis sa mise en place, au début des années 1980 pour la France (Fischer 2017).

Malgré tous les efforts consacrés à cette politique – depuis 2003 le droit encadrant le séjour des étrangers a été réformé à sept reprises, de nouveaux centres de rétention ont été construits, des pôles d’expertise sur l’expulsion constitués, des fichiers spécifiques créés, etc. –, elle ne semble toujours pas en mesure de remplir les objectifs qu’elle s’assigne puisque la grande majorité des étrangers pris dans le dispositif de l’expulsion reste sur le territoire français. La plupart du temps, c’est l’absence de documents de voyage – passeport ou laissez-passer consulaire – qui rend l’expulsion impossible. Dans la pratique, l’échec apparent de cette politique³ a abouti au renforcement du traitement policier des étrangers en situation irrégulière⁴ et à la généralisation de leur enfermement⁵. Si l’étranger est expulsable

3. En 2014, selon les chiffres contenus dans le rapport présenté au Sénat le 30 septembre 2015, 96 229 mesures d’éloignement ont été prononcées et 21 489 ont été exécutées. Le taux d’exécution de ces mesures est très disparate, puisqu’il est d’environ 50% pour les ressortissants de l’Union européenne et inférieur à 15% pour les pays hors UE. Contrairement à ce qui a largement été repris dans la presse, ces chiffres ne permettent pas d’affirmer que « la France ne renvoie qu’un clandestin appréhendé sur cinq » (*Le Figaro*, « Quatre clandestins sur cinq non expulsés », 30 septembre 2015), car les mesures d’éloignement ne font pas toujours suite à une arrestation. Depuis 2007 et l’entrée en vigueur de l’obligation de quitter le territoire français (OQTF), tout refus de titre de séjour ou de son renouvellement est systématiquement accompagné d’une mesure d’éloignement. Ainsi, en 2015, 15 485 étrangers en situation irrégulière ont fait l’objet d’un « éloignement forcé » (cf. « L’éloignement des étrangers en situation irrégulière en 2015 », statistiques consultables sur le site du ministère de l’Intérieur [<http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Statistiques/Tableaux-statistiques/L-eloignement-des-etrangers-en-situation-irreguliere>]).

4. Entre 2002 et 2005, la Cour des comptes fait état d’une hausse de 67% des interpellations d’étrangers en situation irrégulière (cf. Cour des comptes, *Rapport public annuel, 2007* : 421). En 2009, dernière année pour laquelle les chiffres détaillés ont été rendus publics, 94 300 étrangers ont été mis en cause pour infractions aux conditions générales d’entrée et de séjour et 74 050 personnes ont été placées en garde à vue (cf. *Bulletin annuel de l’Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales* : état 4001, index 69).

5. En 2009, pour la métropole, 30 270 placements en rétention ont été prononcés (à noter qu’une même personne peut être enfermée à plusieurs reprises au cours d’une même année), pour un taux moyen de « reconduite à la frontière » effective de 40,1% (cf. Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l’immigration, *Les chiffres de la politique de l’immigration et de l’intégration. Année 2011*, Paris, Direction de l’information légale et administrative, 2012).../...

« par définition » (Sayad 1999), le principal effet de cette politique répressive est de rendre cette « expulsabilité » (De Genova 2002) encore plus tangible, en la matérialisant à travers les mesures d'éloignement – qui restent valides un an pour la plupart – et en faisant vivre les étrangers en situation irrégulière sous la menace constante de l'expulsion. La mise à l'écart est ici le résultat d'une production de catégories à la fois rhétoriques et légales qui maintiennent une partie de la population à la marge. Les étrangers en situation irrégulière font quotidiennement l'expérience de cette marginalisation chaque fois que ces catégories sont réactivées ou seulement susceptibles de l'être. Choisir d'interroger cette politique de contrôle à travers les effets concrets qu'elle produit sur la population qu'elle cible permet de considérer la menace non plus comme une conséquence indirecte de son échec mais comme un instrument, à part entière, du gouvernement des marges. Si la menace, en tant que perception de la présence d'un danger, fait exister la frontière et entretient sans cesse sa présence⁶, observer ces « situations de frontières » permet de réfléchir aux conditions de l'irruption du sujet dans son rapport au pouvoir et à l'agir (Agier 2012 : 61). Loin de façonner uniformément la subjectivité des étrangers qui y sont soumis, la menace différencie, elle individualise. Les différentes manières de vivre sous la menace produisent une multitude de façons de vivre la ville quand on est « sans-papiers ».

Vivre avec le danger, faire avec la menace

Cartographier le danger

Dans la vie quotidienne des étrangers en situation irrégulière, c'est dans la rue et les espaces publics que la menace se fait le plus sentir. Dans ces espaces de présence policière par excellence, le danger est aisément définissable – l'arrestation par les forces de l'ordre – et sa source identifiable –

[Suite de la note 5] En 2014, 24072 personnes différentes ont été enfermées dans un centre de rétention métropolitain (d'où moins d'une personne sur deux a été éloignée). Avec un total de 49537 en prenant en compte l'outre-mer, la France reste au premier rang des pays d'Europe en matière d'enfermement des étrangers (cf. ASSFAM, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, La Cimade, Ordre de Malte France, *Centres et locaux de rétention administrative. Rapport 2014*, juin 2015).

6. Lors de son audition devant la commission des parlementaires chargée d'évaluer cette politique, Yannick Blanc – ancien directeur de la police générale à la préfecture de Police de Paris – explique le rôle que jouent ces expulsions : « La reconduite à la frontière est fondamentalement une politique de dissuasion politique, par la preuve de l'existence d'une régulation de la politique des flux migratoires. Il faut donc faire des reconduites à la frontière, et en faire suffisamment, régulièrement, et avec un chiffre suffisamment significatif pour que le risque soit crédible, qu'il démontre que les frontières existent » (Association des parlementaires pour l'audit de la politique d'immigration, d'intégration et de co-développement, *Audit des parlementaires des politiques d'immigration, d'intégration et de co-développement*, 2011 : 212).

un uniforme, une voiture sérigraphiée. Pour les étrangers en situation irrégulière, l'intensité de la présence policière est bien souvent le déterminant central dans l'appréciation d'un lieu. Ali Agouazi, jeune Algérien d'une trentaine d'années, a quitté son appartement de Belleville pour s'installer à Romainville. Il souligne avant tout que ce déménagement lui a permis de passer d'un quartier où « il y a beaucoup d'arrestations, beaucoup de policiers » à une ville où « il n'y a même pas de commissariat ». La présence du danger instaure un rapport particulier à la ville, impose des détours et des contournements afin de s'y soustraire. Quand Téné Coulibaly a quitté Bamako au début des années 2000, il approchait des cinquante ans. Son magasin de mécanique automobile ne lui permettait plus de nourrir sa famille et c'est avec un projet très précis – construire le deuxième étage de sa maison – et pour une durée qu'il espérait limitée qu'il a rejoint la France. Depuis son arrivée, il loge dans un foyer de travailleurs migrants au nord de Paris, à dix minutes à pied de la station de RER de Sevran-Beaudottes. Pourtant, il ne s'en approche jamais car il a remarqué que des opérations de police y ont fréquemment lieu. Il a aussi entendu de trop nombreuses histoires d'arrestations qui s'y seraient déroulées. Matin et soir, pour se rendre sur son lieu de travail – à l'aube et après la fermeture des bureaux que Téné Coulibaly nettoie –, il fait un détour. Il prend le bus jusqu'à la station suivante qui lui semble moins exposée. Comme lui, ils sont nombreux à utiliser les chemins détournés afin d'éviter les lieux du danger. Depuis son arrivée en France au cours de l'année 2000, Tidiane Diallo – originaire d'un village au sud de Bamako – ne passait jamais par la station Saint-Michel, qu'il considérait trop proche de la préfecture de Police. Ainsi, à travers ses usages quotidiens de la ville, chaque étranger en situation irrégulière répertorie les lieux où la présence policière est jugée trop importante. Si cette carte du danger diffère suivant les espaces fréquentés par chacun, ce sont très souvent les mêmes types de lieux qui sont repérés : les grandes gares de train, de RER et les stations de métro. Cette cartographie commune tient autant aux expériences personnelles qu'aux conseils recueillis au sein des réseaux de sociabilité et auprès des associations de soutien aux sans-papiers. Se constitue ainsi un savoir-faire singulier, un savoir circuler en ville tout en échappant au danger de l'arrestation et de l'expulsion. Ne jamais avoir son passeport sur soi est le conseil le plus souvent répété. « Si la police a votre passeport, elle peut vous expulser très rapidement » est écrit en grand et souligné sur une brochure de la Cimade⁷ où figurent quatre autres avertissements : ne pas

7. Cf. *Étrangers sans papiers en France. Les conseils de la Cimade pour faire face à l'administration*, mars 2007.

frauder dans les transports, éviter de conduire et toujours mettre sa ceinture, traverser sur les passages cloutés et éviter les lieux fréquemment contrôlés par la police. Parmi ces lieux sont listés les gares et les quartiers parisiens où la présence immigrée est la plus manifeste : Château Rouge, Belleville, Stalingrad, place de Clichy. Les étrangers en situation irrégulière entretiennent souvent une relation complexe avec ces quartiers. Ils sont à la fois des lieux où il est possible de consommer des produits introuvables par ailleurs et de retrouver une sociabilité de rue qui rappelle le pays (Milliot 2013). Ce sont aussi les quartiers où circulent des savoirs – et savoir-faire – utiles aux étrangers en situation irrégulière⁸. À un policier qui lui demandait où il avait acheté sa « fausse carte », Hicham Labraoui répond : « À la préfecture ». Devant l'énervement du policier, « Vous vous foutez de ma gueule ? », il précise : « À la préfecture de Barbès, on trouve tout là-bas ». Pour ces mêmes raisons, ce sont des espaces particulièrement visés par l'action policière⁹. Sans cesse répétées, ces mises en garde contre les dangers d'arrestation participent dans le même temps à en renforcer la présence, c'est là toute leur ambiguïté. En 2008, alors qu'il est en France depuis près de huit ans, Tidiane Diallo se rend chez une avocate pour faire appel contre la mesure d'expulsion qui le vise. Cette dernière clôt la rencontre par un conseil (« Faites attention à vous, l'appel n'est pas suspensif, vous pouvez être placé en centre de rétention et envoyé dans votre pays d'origine ») et une série de recommandations (éviter les gares, ne pas prendre les transports en commun sans billet), avant de conclure : « Enfin je pense que vous connaissez tout ça ». À la sortie du cabinet, Tidiane Diallo évoque ses réticences à se rendre au tribunal qui doit statuer sur son appel, de peur d'y être arrêté. À force de s'entendre rappeler ces consignes de prudence, c'est la menace qui devient omniprésente.

La ville des sans-papiers est ainsi constituée d'espaces à éviter et de parcours de contournement qui laissent de très nombreuses zones blanches. Depuis son arrivée en France, Tidiane Diallo a toujours habité dans des foyers de travailleurs migrants de la banlieue sud-est de Paris.

8. C'est vers ces *surrogate homes* (« foyers de substitution ») que fut orienté Mamoudou Conté – étudiant fuyant la répression en Guinée – au lendemain de son arrivée : « Le premier jour où je suis arrivé, j'ai traîné, traîné, traîné. J'ai pas dormi. Je me suis retrouvé dans un bar avec mes petites valises, je ne connais personne, je vais dormir où ? [...] On m'a dit : "Va à Château Rouge". Celui-ci, il t'explique, il peut pas faire quelque chose pour toi mais il t'oriente vers une personne qui ne peut pas faire quelque chose pour toi. Et à chaque étape tu as des petits exemples » (Mamoudou Conté, 27 mars 2011).

9. À titre d'exemple, le 6 juin 2013 le quartier de la Goutte d'Or a été le théâtre d'une vaste opération policière. Le quartier a été bouclé et quadrillé pendant plusieurs heures par des CRS, des policiers en uniforme et en civil. L'opération destinée à lutter contre la délinquance dans le cadre du placement de ce quartier en ZSP (zone de sécurité prioritaire) s'est soldée par l'arrestation de 48 personnes dont 32 étrangers en situation irrégulière.

En 2010, quelques mois après sa régularisation, je le retrouve à la station de métro Bibliothèque François-Mitterrand. Arrivé sur le parvis de la bibliothèque, il s'accoude à une rambarde. Tout en s'interrogeant sur l'opportunité d'enterrer des arbres dans une fosse, il déclare : « Ça fait dix ans que je passe par là [la station de métro] tous les jours, je n'étais jamais venu jusqu'ici. Après le boulot je rentre directement à la maison ». L'étendue de ces *terras incognitas* varie selon les personnes, le périmètre du contournement de chacun et l'ampleur des précautions prises pour échapper au danger. Si le partage de la cartographie est sensiblement le même, l'échelle de la carte est très variable. Habitant dans la banlieue de l'Est parisien, rendant fréquemment visite à sa famille, la gare du Nord¹⁰ est vite devenue un endroit de passage obligé et régulier pour Masséré Sissoko, jeune homme originaire de la région de Kayes au Mali. De cette gare, il n'utilise qu'une des sorties donnant sur une rue adjacente, car il avait remarqué que les policiers semblaient la désertier et, surtout, que son architecture lui permettait de voir longtemps à l'avance la présence de policiers. L'échelle varie selon les expériences personnelles, la connaissance plus ou moins fine des habitudes et des pratiques policières. Certains fuiront sans distinction toute proximité des forces de l'ordre tandis que d'autres croiseront sans crainte – apparente – des patrouilles à pied puisque : « Ceux-là, ils ne contrôlent pas ». Entre un jeune homme ayant déjà été confronté à la police avant son arrivée en France et Téné Coulibaly qui se retrouve à cinquante ans plongé dans un univers qu'il n'avait pas anticipé, la distance de perception des signaux d'alarmes – l'*Umwelt* (Goffman 1973b : 239) – diffère. Dans ces situations périlleuses, ce n'est donc plus uniquement la connaissance du risque qui détermine l'être (Beck 2008 [1986] : 95), ce sont surtout les perceptions différentielles de la menace et les capacités individuelles à s'y adapter.

Échapper au soupçon policier : simuler et dissimuler

Le droit encadre strictement les conditions permettant aux forces de l'ordre de procéder à des contrôles d'identité¹¹. Ils peuvent s'effectuer dans un espace et un temps délimités par la réquisition d'un procureur ou

10. Au sein de cette gare ouverte au trafic international, les policiers sont libres d'effectuer des contrôles d'identité en dehors des réquisitions du procureur ou d'indice d'une infraction sur le point d'être commise.

11. Cf. l'article 78-2 alinéa 1 du Code de procédure pénale, que l'« état d'urgence » n'a pas modifié. Lors des procédures d'expulsion, le juge des libertés est chargé de vérifier la conformité de l'arrestation à ce cadre légal. Pour cela, il se fonde sur le procès-verbal établi par les interpellateurs. Au lendemain de son arrestation, Dario Achadoo raconte avoir été arrêté alors qu'il marchait dans la rue ; le procès-verbal, lui, indique qu'il avait un comportement douteux, qu'il regardait dans les voitures stationnées, ce qui a justifié son arrestation.

lorsqu'une personne « a commis », « [a] tenté de commettre une infraction » ou « se prépare à commettre un crime ou délit »¹². Si la première condition impose le contournement des espaces contrôlés, la seconde impose de simuler pour échapper au soupçon policier. Ainsi, la dissimulation des uns répond en miroir aux critères du soupçon des autres et les pratiques de l'interpellateur ne peuvent être pensées sans celles de l'interpellé (Dewerpe 1994 : 199). En près de dix ans de carrière dans la police, dans un commissariat de la banlieue du Nord-Est parisien, Fabien Girault est passé de la police-secours de jour à la brigade anticriminalité de nuit. Il a participé à de nombreuses opérations de contrôle d'identité, le plus souvent aux abords des lieux très passants. Lors de ces contrôles, les étrangers en situation irrégulière et les usagers de drogue étaient particulièrement visés¹³. Voici comment il opérait quand il s'agissait de « reconnaître » un « clandestin » :

« Je suis désolé je le dis, y a clairement un délit de faciès. J'ai le droit de contrôler qui je veux, si je veux viser les clandestins, je vais pas aller viser un blond aux yeux bleus, à moins que ce soit un Norvégien, après je connais pas tous les accords, je travaille pas à la PAF [police aux frontières], je sais pas si telle ou telle nationalité a le droit ou doit avoir un titre de séjour pour être en France, alors automatiquement je vais me diriger vers des nationalités soit nord-africaines ou africaines. Donc tout ce qui est noir ou arabe. Sur le terrain ça se traduit comme ça. À partir du moment où tu dois ramener des personnes en situation irrégulière, ce sont ces personnes-là qui correspondront à un profil, à un signalement. C'est l'entonnoir, c'est difficile sur une multitude de personnes qui sortent de la gare [...], si je veux chercher du clandestin je vais prendre plus ceux qui sortent à 18h ou 20h. Alors, subjectivité, je m'oriente vers un Black ou un Nord-Africain, donc ça, c'est le premier stimulus visuel, après tu vois c'est au niveau comportemental, c'est l'instinct, c'est propre à chacun. On va te dire le sens du policier mais bon, je pense que toi-même tu pourrais le voir. Dès que tu vois le gars sortir de la gare, si tu vois qu'il a le regard fuyant ou qu'il marche dans une direction et dès qu'il t'a vu il choisit une autre direction, c'est qu'il a quelque chose à se reprocher. Soit il vient de faire quelque chose ou soit il est pas clair. Il y a autre chose aussi, il y a le Black qui va sortir en costume cravate mais t'as aussi le Black qui généralement va sortir avec son sac et dans son sac, y a quoi ? Y a sa gamelle. À partir du moment où je peux faire un contrôle d'identité ou j'ai le droit à fouiller les véhicules, j'ai plus ou moins le droit à fouiller les sacs. Le mec qui a un sac à dos qui

12. Depuis décembre 2012, suivant des décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, le séjour irrégulier n'est plus un délit. De ce fait, il ne peut plus constituer un motif d'emprisonnement et la garde à vue est remplacée par une « retenue pour vérification du droit au séjour » de seize heures, permettant d'enfermer un étranger « qui ne peut pas présenter des papiers ou refuse de le faire ».

13. L'évaluation du travail policier à partir de résultats chiffrés, particulièrement celui du « taux d'élucidation », a orienté l'activité policière vers les « délits sans victime » – principalement la consommation de drogue et le séjour irrégulier – pour lesquels la découverte de l'infraction coïncide avec sa résolution.

me dit : “Écoutez j’ai pas mes papiers sur moi” et qui a une gamelle, tu vois c’est con à dire, mais c’est plein de petits points qui vont faire un faisceau de preuves » (Fabien Girault, 18 juillet 2013).

Fabien Girault admet que le fait de ne pas connaître « tous les accords » resserre le stéréotype du « clandestin » sur l’image de l’immigré forgée par des décennies de discours et de politiques migratoires : un homme, d’origine africaine ou nord-africaine dont la condition de travailleur manuel est trahie par sa gamelle. L’opération de contrôle consiste donc à réduire les étrangers en situation irrégulière ciblés à un ensemble de traits discriminants permettant de les isoler de la foule des passants. Cette typification du « clandestin » est produite au croisement de discriminants raciaux – les Noirs et les Arabes – et sociaux – le costume ou la gamelle¹⁴. Ce sont justement ces marques, ces points d’appui de la vigilance (Linhardt 2001), que les étrangers en situation irrégulière vont tâcher d’effacer pour ne pas être reconnus comme tels. Puisque la couleur de peau, la tenue vestimentaire comme le regard fuyant ou le brusque changement de direction attirent l’attention du policier, ce sont les « apparences » et les « manières » qu’il faut maîtriser pour composer une « apparence normale » (Goffman 1973a et b). En quatre ans, Samia Hamouddi – jeune femme marocaine faisant à elle seule « vivre une famille de six personnes au pays » – n’a jamais été arrêtée. En partie, parce que femme, elle est moins ciblée par les contrôles mais aussi, confinée par son travail dans des espaces domestiques, elle fréquente rarement les espaces publics. Elle a d’abord travaillé pour une dame d’origine marocaine en échange d’un hébergement sommaire qu’elle a dû quitter du jour au lendemain quand le fils de cette dernière a décidé de se passer de ses services non rémunérés, puis pour une famille chez qui elle fait le ménage contre un maigre salaire. N’avoir jamais eu affaire directement avec la police ne l’empêche pas de la redouter et d’avoir l’impression de vivre dans « une prison géante ». Elle ne sort jamais sans se maquiller, s’attacher les cheveux¹⁵. Sans papiers, les étrangers habitent la ville sur le mode de l’évitement, du moindre frottement, du regard fuyant pour tenter de passer inaperçus. Au lendemain de sa première arrestation après

14. Une étude prenant en compte l’âge, le sexe et les apparences vestimentaires des personnes contrôlées, principalement dans des gares et leurs alentours a mis en chiffre la pratique du « contrôle au faciès », en montrant que la probabilité d’être contrôlé pouvait être jusqu’à 11,5 fois supérieure à la moyenne pour un Noir et 14,8 fois supérieure pour un Maghrébin (cf. Open Society Justice Initiative, *Police et minorités visibles. Les contrôles d’identité à Paris*, New York, Open Society Institute, 2009 [https://www.opensocietyfoundations.org/node/50020]).

15. Une femme en situation irrégulière dont le conjoint vient tout juste de sortir du centre de rétention établit un lien direct entre son apparence et le fait d’être ciblée par les contrôles : « C’est horrible, t’as toujours l’impression d’être en faute, moi par exemple, j’ai les cheveux volumineux ».

cinq années passées en France, Dario Achadoo – jeune homme d’origine mauricienne – envisage de changer radicalement d’apparence : couper ses longs cheveux et troquer le sac où il range ses outils pour un cartable en cuir. Il parle aussi, avec ironie, de la nécessité de se blanchir la peau pour réellement devenir invisible aux yeux des policiers. Pour Masséré Sissoko, il ne fait nul doute que le criblage des policiers n’est pas une simple exigence de leur mission – que viennent renforcer les stéréotypes –, mais qu’il repose plus fondamentalement sur un racisme¹⁶ qu’il prend le pari d’exposer. Anticipant un contrôle, il lui arrive de chercher à être le seul Noir au milieu d’un groupe de Blancs, comptant sur le fait que les policiers ne voudront pas passer ouvertement pour des « racistes » s’il est le seul interpellé. Qu’il s’agisse de tenter de devenir invisible ou – bien plus rarement – de rendre visibles des pratiques policières, la menace imprime sa marque sur les corps.

Pour se camoufler dans la foule, il faut également dominer ses réactions spontanées, surmonter sa peur, l’émotion ressentie face au danger. Puisque toutes les manifestations de la peur – un regard fuyant, un changement de direction – alertent les policiers, ces signaux doivent être contenus pour paraître comme un passant ordinaire. Une multitude d’activités sont nécessaires pour repérer le policier sans donner à voir que ce dernier est redouté :

« Les flics, ils sont très fréquents. Si tu n’es pas serein, tu vas faire un petit faux pas, parce que c’est des gens ils sont calculateurs avec le comportement, tu vois, tu vas faire un petit faux pas qui va les attirer vers toi [...]. À partir d’un moment si tu ne fais pas attention, ça t’attire des ennuis parce qu’à force de te voir basculer, ils se doutent de quelque chose et ils viennent vers toi. Donc c’est pourquoi, même si j’ai trop peur, si j’ai la grosse frayeur de ma vie, face à une telle situation je reste serein, tu vois ? Je garde toujours mon flegme tranquille, ils viennent, ils passent, ça va, peinard » (Mamoudou Conté, 27 mars 2011).

Composer l’apparence de la normalité nécessite de résoudre le « problème circulaire du dissimulateur » (Goffman 1973b : 265) : donner l’impression de ne penser à rien en calculant tout, particulièrement ses émotions. En situation menaçante la peur ne restitue pas toute la complexité de la situation vécue, elle est l’un des paramètres à maîtriser. À la différence de la peur, réponse passive et identique pour tous (Humphrey 2013), la gestion de la menace implique des savoir-faire individuels. Anticipant l’interaction policière, certains iront demander un renseignement,

16. Fabien Girault, ici cité, s’il dit reconnaître les sans-papiers, a refusé tout au long de sa carrière de les arrêter. Les ayant côtoyés sur des chantiers où il a travaillé, il voit avant tout en eux des travailleurs exploités. Ces actions policières, entre mise en œuvre d’une pensée raciste et discrimination pratique en lien avec la mission policière, sont au centre d’interprétations divergentes (cf. notamment Jobard 2006 ; Fassin 2011 : 217-258).

une direction, pour empêcher cette dernière de se jouer sur le mode de l'interpellation. Moustapha Firoud, imam d'une mosquée dans l'Est de la France se trouvant en situation irrégulière, à la suite du refus de la préfecture – malgré le soutien d'une association musulmane locale et du recteur de la mosquée de Paris – de lui délivrer un titre de séjour, a quitté son domicile de peur de voir la police venir l'arrêter chez lui. Depuis qu'il est arrivé en région parisienne, il affirme ne pas craindre l'arrestation, ce qui ne l'interdit pas de prendre des précautions. Aux policiers, il se présente avant tout comme imam, gageant que ce signe de probité lui évitera d'être interpellé. Déclarer ne pas « avoir peur » ne l'empêche pas, en situation, de gérer la menace.

De cette nécessité quotidienne de se soustraire à l'emprise policière résulte un contrôle de tous les instants sur soi-même – payer son titre de transport, traverser sur les passages cloutés, etc. –, comme sur ses fréquentations – éviter les mêmes quartiers déjà cités Barbès, Château Rouge, etc., à cause de leur réputation interlope et des personnes susceptibles d'attirer la police. S'il se réjouit de l'absence de commissariat à Romainville, Ali Agouazi regrette que son quartier « commence à chauffer », qu'il y ait « trop de vols, trop de racailles ». L'hypercorrection sociale (Sayad 1999) est une manière de se défaire des suspicions inhérentes à la situation administrative tout en rassurant sur sa bonne moralité. Se sachant objet de surveillance, les étrangers en situation irrégulière se surveillent eux-mêmes. « J'ai jamais fait de conneries », « Je ne fais pas de bagarre », « Je n'ai jamais touché un centime de l'État » sont des phrases souvent répétées. Le degré de conformation à l'image de l'étranger dont la présence serait légitime¹⁷ – celle du travailleur dévoué, discret, acceptant les normes de l'« identité française » – dépend de l'intensité de la perception de la menace. La menace impose aussi la morale de celui qui l'exerce.

Vivre dans le labyrinthe d'un quotidien sans routine

Qui est le policier ?

La menace, en tant qu'événement aux conséquences néfastes, imprévisible mais susceptible d'advenir à tout moment, impose pour s'en prémunir – au-delà des procédures de contournement et de dissimulation – d'en guetter les signes annonciateurs. Les alertes et les alarmes sont autant

17. Existe aussi une autre forme de légitimité fondée sur la souffrance et la maladie des migrants (Fassin 2005 ; Ticktin 2011). Au cours de mon terrain d'enquête, rares ont été les personnes à se revendiquer de cette « bio-légitimité », et ceux qui auraient pu le faire mettaient le plus souvent en avant leur éthique de travailleur pour mieux mettre à distance les représentations négatives de l'étranger fraudeur ou profiteuse. Comme si le mérite devançait la compassion pour celui qui cherche à se régulariser.

d'indices qu'il est nécessaire de déceler et d'interpréter. Pour cela, l'environnement est passé au crible afin d'anticiper les situations dangereuses (Gayer 2014 : 246). Avant de s'engouffrer dans une bouche de métro, Masséré Sissoko prend ses précautions :

« Je regarde toujours avant pour voir les chaussures, je reconnais les chaussures des policiers, c'est facile elles sont noires et montent un peu. La semaine dernière, j'ai vu les chaussures, j'ai pris le métro à la station d'après » (Masséré Sissoko, 26 janvier 2010).

Un détail – la forme d'une chaussure – révèle la présence policière et devient menaçant. Comme perception d'un danger immédiat, potentiellement toujours présent, la menace se distingue du risque – danger théorique pouvant prêter à des calculs probabilistes (Douglas 1992). Puisqu'il revient à chacun d'interpréter les signaux qu'il reçoit, la menace est adressée, elle varie pour chaque destinataire. Ils ont été nombreux, au cours de mon enquête de terrain, à prétendre être capables de reconnaître, même dans une foule compacte, la présence d'un policier en civil. S'appuyant sur les mêmes types de procédure de réduction d'un individu à un certain nombre de signes, Masséré Sissoko explique comment il reconnaît le policier derrière les allures d'un simple passant : le talkie-walkie qui dépasse d'une veste, une discrète oreillette, une matraque télescopique à la ceinture (etc.) sont autant de marques auxquelles il faut porter attention. Mais, comme souvent, ce sont les détails les plus infimes qui forgent les convictions les plus solides (Ginzburg 1980) :

« Je sais que c'est un policier en civil dès que tu as remarqué, il regarde les gens différemment. Là peut-être je peux savoir, là ça peut être un civil » (Masséré Sissoko, 20 mars 2011).

La recherche d'indices de la présence policière ne s'arrête donc pas aux seuls signes irréfutables. Elle impose une vigilance de tous les instants et invite à ne pas se contenter des apparences. L'univers quotidien est sondé à travers des enquêtes de réalité. Ces enquêtes sont également susceptibles de transformer un passant scrutateur en un policier qui s'ignore. Pour l'étranger en situation irrégulière qui ne peut se reposer que sur son soupçon – puisqu'il est dénué de possibilité de vérification –, ce passant incarne, en puissance, une possible arrestation suivie d'une expulsion. La menace est bien réelle dans ses effets, lorsqu'elle affecte celui qui perçoit un danger pourtant absent. L'assujettissement peut naître d'une « relation fictive » (Foucault 1975 : 236). Dans cet univers rendu opaque par la menace – où un policier est capable de prendre une apparence anodine –, à chacun de décider jusqu'où mener cette quête des faux-semblants. Certains chercheront des significations cachées dans les moindres détails,

donnant à cette quête une tournure paranoïde, d'autres au contraire tenteront de vivre en faisant comme si la menace était absente. Mais l'arrestation d'une connaissance, les histoires d'expulsions entendues rappelleront vite que vivre dans le déni est une position difficile à tenir. Entre paranoïa et déni, les positions sont multiples et les allers-retours nombreux. Après une deuxième arrestation et un nouvel enfermement en rétention, Dario Achadoo est désespéré. Il dit avoir totalement perdu confiance en lui, il remet toutes ses décisions en question et n'a plus qu'une idée en tête : sortir au plus vite de l'irrégularité ou quitter la France. Pour lui, l'arrestation est devenue un souci quotidien. Deux ans plus tard, n'ayant plus été contrôlé et désormais installé en couple, il me dit vivre « sans y penser ». C'est sa compagne qui le pousse à entreprendre des démarches auprès de la préfecture. Mais cette accalmie ne dure qu'un temps : l'expulsion de Kesley, un ami très proche, fait ressurgir le spectre de sa propre expulsion. Influencée par de nombreux facteurs personnels, la perception de la menace varie d'un individu à l'autre, elle varie aussi dans le temps pour une même personne suivant les conditions de vie du moment. Si la multiplication des confrontations policières permettra à certains d'acquérir de nouveaux savoir-faire, pour d'autres elle ne fera que confirmer l'omniprésence de la menace.

Que le danger soit présent ou non – que l'on ait affaire à un passant ou un policier –, c'est l'interprétation d'une multitude de détails qui fait exister la menace. De la manière de la percevoir va dépendre le degré de l'assujettissement à la situation administrative. Se forge ainsi un rapport à la ville singulier pour chaque sans-papier.

Des frontières mouvantes

Le 12 décembre 2007, Béatrice Tamba se rend à l'agence bancaire où elle avait entamé une semaine plus tôt des démarches pour ouvrir un compte, sous le couvert de « faux papiers ». Dénoncée par la conseillère qui lui avait donné rendez-vous, c'est la police qui l'accueille. Elle est conduite au commissariat le plus proche. Après vingt-quatre heures en garde à vue – remplacée depuis fin 2012 par la « retenue pour vérification du droit au séjour » qui ne peut dépasser seize heures –, elle est conduite vers le local de rétention de Choisy-le-Roi. Elle y est enfermée deux jours avant d'être à nouveau transférée vers un centre de rétention de la région parisienne. Elle en sortira libre, toujours sous le coup d'une mesure d'éloignement, après quinze jours d'enfermement. Elle qui n'avait jamais eu à affronter la police en Guinée, son pays d'origine, résume son expérience en une phrase : « Je suis devenue très peureuse ». Issue d'une famille modeste, elle explique que c'est pour fuir les funestes exigences

d'un militaire haut gradé fréquenté un temps qu'elle a décidé de rejoindre sa sœur en France et d'y solliciter l'asile. Lorsqu'elle est arrêtée, son visa a expiré depuis un mois. Depuis sa sortie, elle a renoncé à se rendre à la préfecture de crainte d'y être arrêtée. C'est dans un appartement de la banlieue de l'Est parisien dont tous les volets sont restés fermés qu'elle raconte comment la menace règne désormais sur son quotidien :

« Faut vraiment pas demander de me balader ! [...] Avant, parce que j'avais un visa, j'avais de l'argent et je ne voulais pas me balader avec, je suis allé à la Poste et j'ai essayé d'ouvrir un compte. Et j'ai ouvert un compte, à Paris. Maintenant je suis ici, ils m'ont dit qu'ils devaient m'envoyer une carte, ils m'ont envoyé une carte mais y a pas de code. Ce matin je vais pour leur dire : "Écoutez je voudrais récupérer mon argent mais j'ai pas le code de ma carte". Ils me demandent mes papiers, je leur sors mon passeport et tout. Date de validité : c'est déjà dépassé. Elle me demande : "Vous n'avez pas de papiers plus récents ?", "Ne vous en faites pas, je l'ai oublié". Je sentais que j'étais obligée de mentir : "J'ai oublié". Elle fait comme si elle était d'accord, elle remplit tout, elle me donne mon argent mais mon cœur m'a dit : "Hum, hum". Et comme j'ai l'habitude de marcher ici la nuit, donc je connais à peu près les ruelles par cœur. Donc, j'ai pas pris la voie principale, j'ai pris une ruelle pour arriver ici. Je prends la ruelle et au bout de la ruelle... déjà dans la ruelle j'ai entendu sur la grande avenue des gyrophares, je me suis dit : "Ah, tiens, il se pourrait que ce soit pour moi". J'ai dit : "Bon, j'accélère un peu". Arrivée au carrefour, je sais pas mon cœur m'a dit : "Non, jette un coup d'œil avant d'avancer". Les flics, ils étaient là. Ils étaient là. J'ai dit : "Ok, d'accord, j'ai compris". Donc je dois encore taper le détour, j'ai pris une autre voie. Et c'est vraiment le cœur dans les talons que j'ai marché et que je suis arrivée chez moi et je me suis dit : "Oh là là, je peux pas vivre comme ça toute une vie, c'est pas possible". Déjà je détestais le comportement des flics chez moi par rapport aux étrangers qui n'avaient pas de papier mais je ne savais pas ce qu'ils ressentaient mais maintenant je suis à leur place et je dis : "Oui, je sais ce que c'est. C'est pas facile, c'est vraiment pas facile" » (Béatrice Tamba, 8 août 2008).

Quand la menace est omniprésente, il n'y a plus de place pour le hasard. Pour Béatrice Tamba, la ville devient un labyrinthe aux parois labiles. Une guichetière trop conciliante, une sirène, des policiers à un carrefour sont autant de signaux directement adressés. Si l'intentionnalité n'est pas encore tout à fait manifeste, nul doute qu'une arrestation se prépare, que l'expulsion peut suivre. Quand tout est potentiellement porteur de sens, le négligeable disparaît du monde environnant. L'incertitude rend les cadres de l'expérience vulnérables, opacifie le réel. À partir de l'ensemble des détails sporadiques, il est difficile de construire une trame solide. Pour ceux qui voient partout des signes du danger, il n'y a plus de routine. L'ambiguïté ne donne pas le sens des actions à suivre, elle paralyse (Claverie 2004). Les plus rompus au face-à-face policier ne peuvent pas non plus se reposer sur des conduites routinières qui supposent de ne pas avoir conscience de suivre un modèle préétabli et approprié à la situation.

Dans la rue, il faut rester vigilant, tenter de faire des liens au sein d'un réel foisonnant, chercher des corrélations entre des éléments hétéroclites afin de tenter des interprétations, toujours précaires puisque privées d'appuis solides. Puisque rien ne va de soi et que tout est exception, c'est l'épuisement qui guette alors ceux qui vivent dans un univers que la menace surcharge de signifiants indéchiffrables. « On doit penser à tout, tout le temps », « On est fatigués » sont des phrases qui reviennent sans cesse pour évoquer la vie de sans-papiers, témoignant de cette lassitude autant mentale que physique imposée par le statut administratif.

À travers la menace de l'expulsion, la frontière hante le quotidien des étrangers en situation irrégulière. Cette frontière est à la fois géographique, juridique et administrative. Elle est une institution (Balibar 2002) à la géographie complexe (Veron 2013). Le gouvernement des frontières extérieures se double ainsi d'un gouvernement par la frontière qui ne délimite plus des territoires mais sépare des populations (Balibar 1996). La frontière n'est donc plus uniquement l'objet du contrôle, elle en est également l'instrument. Pour ceux qui sont soumis à ce pouvoir de la frontière, même s'ils sont présents de longue date, subsiste la possibilité d'être renvoyés vers cet « autre côté » qu'elle a tracé. La frontière devient ici protéiforme. Elle n'est plus une ligne séparant deux souverainetés, elle n'est pas non plus une zone au sein de laquelle des contrôles peuvent être effectués, ni l'ensemble réticulaire des lieux où se combinent les possibilités d'identification, de tri et d'enfermement des individus (Heyman 2004 ; Bonditti 2005 ; Clochard 2010). Pour les étrangers en situation irrégulière, la frontière est mouvante et quotidienne. Menaçante, elle est susceptible de surgir à tout moment et en tous lieux. Mouvante – et pas seulement mobile (Amilhat-Szary & Giraut 2015) –, car elle épouse les contours incertains de la perception de chacun et parce qu'elle peut constamment changer de forme et d'aspect en se matérialisant dans une multitude de signes disparates.

Quête de refuge et dissémination des contrôles

Le repli dans l'espace privé

Alors que Béatrice Tamba multipliait les détours pour échapper à la police, sa décision était déjà prise. Le soir même elle quittera la France pour ne pas « se retrouver encore avec les menottes ». Elle s'en ira rejoindre une amie vivant dans un pays voisin où les policiers ne sont « pas comme ici, ils sont racistes mais ils ne sont pas derrière les sans-papiers comme ici où c'est à celui qui en aura ramassé le plus ». Imaginant que je puisse travailler avec la police, elle refusera jusqu'aux derniers instants de donner

des indications sur sa destination et l'heure de son départ. Craignant d'être sur écoute, elle n'en parlera pas plus au téléphone. Et quand je lui fais remarquer que la police a sans doute mieux à faire, elle conclut : « On ne sait jamais, on ne sait jamais ». Pour Béatrice Tamba, le doute s'est généralisé, elle a l'impression « d'être en cavale ». S'ils sont très nombreux à avoir le sentiment de vivre « dans une prison géante » ou « d'être en conditionnelle », ils sont bien plus rares à avoir les moyens de quitter la France pour un pays limitrophe, et encore plus rares ceux qui décident de retourner vers leur pays d'origine¹⁸. Pour Béatrice Tamba, cette perspective est inenvisageable tant sa sécurité y est incertaine ; pour nombre d'autres, rentrer « sans rien » après avoir tant investi dans la migration est tout aussi impensable. En attendant la régularisation, reste à trouver des espaces d'une sécurité au moins relative.

En juillet 2005, par voie de circulaire, le ministre délégué au travail demanda que soit organisée dans chaque département « au moins une opération exemplaire du contrôle des sites de travail qui sont susceptibles d'être occupés illégalement par des étrangers sans titre ». En février 2006, une circulaire adressée aux préfetures détaillait les conditions légales d'interpellation d'un étranger en situation irrégulière sur la voie publique, au guichet des préfetures (proposant pour cela des modèles de convocations), dans les halls d'accueil et salles d'attentes des hôpitaux, etc. La loi du 24 janvier 2006 demande aux chefs d'entreprise et aux agences d'intérim de transmettre les titres de séjour à la préfeture avant toute embauche. La loi relative au droit des étrangers en France, publiée le 7 mars 2016, introduit des mesures de levée du secret professionnel obligeant les personnels de différents organismes – Pôle emploi, écoles, universités, hôpitaux, banques, fournisseurs d'énergie et opérateurs de téléphonie – à communiquer aux préfetures les informations pouvant certifier la « sincérité » du requérant d'un titre de séjour ainsi que l'« authenticité des pièces » qu'il produit. Cette loi prévoit également, répondant en cela aux condamnations de

18. Des études menées aux Pays-Bas, où la rétention peut durer jusqu'à dix-huit mois, auprès de demandeurs d'asile ayant épuisé tous les recours légaux, ont tenté de mesurer l'effet dissuasif du dispositif d'expulsion sur le séjour irrégulier. Il en ressort que cet effet est renforcé chez les personnes ayant déjà été enfermées : près de la moitié envisage de quitter les Pays-Bas pour un autre pays européen (Leerkes & Broeders 2013). La limite de ce type d'étude tient au fait qu'elle repose sur des déclarations d'intention. Au cours de mon enquête de terrain, tous mes interlocuteurs m'ont dit un jour envisager un départ s'ils n'étaient pas régularisés avant un délai sans cesse repoussé. En plus de Béatrice Tamba, trois de mes interlocuteurs – sur les 37 suivis au lendemain de leur enfermement – ont pris la décision de partir : Ablaye Fall, étudiant originaire d'une famille aisée au Sénégal, ayant perdu son titre de séjour à la suite d'un examen raté et que la confrontation avec la police avait particulièrement ébranlé ; Thomas Sidibé reparti au Mali faire une demande de visa long séjour afin de pouvoir revenir en France vivre avec sa compagne ; Moustapha Firoud qui rentre en Algérie en étant bien décidé à revenir tant « la France a besoin d'imams ouverts comme moi ».

la France pour l'enfermement d'enfants en rétention par la Cour européenne des droits de l'homme, l'assignation à résidence des familles en vue de leur expulsion et la possibilité de procéder à ces éloignements depuis les centres d'hébergement qui les accueillent. Cette disposition légale a suscité l'opposition des associations gestionnaires de ces centres qui refusent d'être transformées en annexe des centres de rétention. Ainsi, au cours de la dernière décennie, les mesures légales et techniques – notamment un fichage associant les différents organismes étatiques – se sont accumulées afin d'étendre le périmètre de l'emprise sur l'immigration. Quand les contrôles se disséminent, la frontière se démultiplie et la confusion régnant dans les espaces publics peut en contaminer bien d'autres.

Échapper à cette frontière protéiforme passe très souvent par un repli dans des espaces privés. Quel qu'il soit – une place dans un foyer de travailleurs migrants, un appartement partagé ou occupé seul – le domicile, par opposition à la rue, offre une certaine sécurité. Au lendemain d'une victoire de l'équipe de football d'Algérie, je demande à Hicham Labraoui – qui a obtenu son visa pour la France grâce à un stage d'études dans le cadre de son cursus de criminologie – s'il a suivi le match. « Tu sais, ma vie c'est boulot-dodo, je suis pas sorti, dès que je suis dehors ma femme [qui l'a rejoint un an plus tard] s'inquiète, elle m'appelle toutes les cinq minutes, elle a trop peur que je sois arrêté ». En 2008, quelques mois après sa première arrestation – à l'aube avec son épouse à la suite d'une dénonciation de leur logeuse –, Hicham Labraoui parle de son sentiment d'être « condamné » : « On peut pas sortir, on peut pas bouger ». Il confie qu'à sa sortie de rétention, il n'a pas travaillé pendant un mois et demi. « Trop fatigué », il restait toute la journée chez le cousin qui les a hébergés. Ce qu'il ne sait pas encore, c'est qu'un an plus tard il sera de nouveau interpellé et enfermé deux semaines avant d'être libéré. Pour certains, la soustraction des espaces où la menace est trop grande finit par les « cloîtrer à l'intérieur ». En 2005, Ali Agouazi quitte la Kabylie et ses études pour la France. À Paris, il retrouve un frère et des cousins. Il est refusé par les trois universités qu'il sollicite. Après sept mois « sans rien faire », soutenu par un père qui lui envoie un peu d'argent de sa retraite, ce sont des « gens du village » qui lui expliquent comment travailler sur des chantiers où il effectue des travaux d'étanchéité payés à la journée. « La peur d'être attrapé » finit par lui faire « péter les plombs ». Pendant neuf mois, il ne quitte presque plus son domicile, évite particulièrement les gares, « surtout ces derniers temps il n'y a pas de pitié ». Il dort le jour et passe ses nuits à regarder la télévision. Il perd quinze kilos, son sommeil est peuplé de cauchemars où il se voit mourir. Il finit par être suivi dans le service psychiatrique d'un hôpital parisien. Le 14 mai 2008, lors d'une

de ses très rares sorties, il est arrêté en possession de son passeport – qu'il voulait photocopier pour entamer des démarches de régularisation par voie postale – et placé en rétention. Estimant que son éloignement vers l'Algérie mettrait sa santé en péril, le tribunal administratif annule son expulsion et enjoint la préfecture de lui délivrer une autorisation provisoire de séjour. Ayant jusque-là eu « peur de s'approcher des préfectures », il découvre par son arrestation que les maux engendrés par son irrégularité justifient sa régularisation, au moins le temps de les soigner.

Les interventions de la police dans les foyers de travailleurs migrants font souvent l'objet de récits partagés avec les pairs et de dénonciations d'associations de soutien aux migrants¹⁹. Le fait que ces intrusions soient relatées montre qu'elles sont assez rares pour mériter d'être relevées²⁰. Mais ces anecdotes répétées viennent rappeler à celui qui les entend que rien n'est définitif, qu'aucun lieu n'est entièrement sûr, que la confiance ne peut jamais être absolue. Quand la menace s'immisce dans les moindres replis de l'existence, elle brouille les repères, questionne les apparences. Quand il n'est pas possible de prévoir d'où le danger va surgir, d'anticiper ce qui sera fait de l'information de son irrégularité, c'est au plus proche qu'il faut se méfier le plus et que les enquêtes sur la réalité doivent être les plus fouillées (Le Courant 2016).

La police trouve chez le patron qui vérifie l'identité de son salarié, chez le logeur qui doute de la véracité d'un titre, chez tous ceux susceptibles d'utiliser cette irrégularité à leur avantage et même chez une connaissance trop curieuse, des relais réels ou parfois seulement supposés et craints. Réapparaît alors la figure du policier en civil puisqu'ils sont nombreux à pouvoir en endosser le rôle. Les arrestations, les dénonciations, les révélations de la situation irrégulière sont autant d'événements propres à précariser le séjour par la perte d'un emploi et l'abandon d'un logement désormais impossible à payer ou délaissé de peur de voir la police frapper à sa porte. Contraignant les étrangers en situation irrégulière à l'usage de ressources informelles, ces derniers se retrouvent repoussés vers les marges. Il faut alors repartir de « zéro » et réussir à vivre en sachant que tout peut

19. L'opération policière du 15 décembre 2015, dans les locaux du foyer Adoma Marc Seguin dans le XVIII^e arrondissement de Paris, résultat d'une dénonciation de l'organisme gestionnaire, s'est soldée par l'arrestation de vingt sans-papiers. Un mouvement de soutien s'est organisé afin de faire obstacle à leur expulsion.

20. Selon les estimations des associations intervenant en rétention, sur les 26441 personnes enfermées en rétention en 2013, 480 avaient été arrêtées à leur domicile (2,5%) alors que le cumul des contrôles sur la voie publique, sur les routes et en gare représente 45% des interpellations (cf. ASSFAM, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, La Cimade, Ordre de Malte France, *Centres et locaux de rétention administrative. Rapport 2013*, juin 2014 : 14).

être remis en cause à tout moment. L'impression d'enfermement se double ainsi d'un confinement temporel dans un perpétuel présent (Le Courant 2014). Si la politique d'expulsion n'est pas en mesure de remplir les objectifs qu'elle se fixe, la menace de l'expulsion retarde l'installation pour un temps plus ou moins long.

(Ré)apparaître en public

Au début de l'année 2011, Masséré Sissoko est victime d'un accident sur un chantier, où il travaille sans être déclaré, qui a failli lui sectionner quatre doigts. Depuis, il craint surtout de perdre sa place. Autour d'un café, en février 2011, il entame l'énumération de toutes les démarches qu'il doit encore entreprendre avant de s'interrompre brusquement : « Tu sais que mon oncle, celui de Baudélique²¹, il a eu les papiers ! ». Discret et réservé, l'oncle exaspérait Masséré Sissoko par ses demandes répétées d'argent pendant ses deux années de grève. Dans son dos, Masséré ne manquait jamais de critiquer les décisions que cet oncle ne pouvait pas assumer seul depuis qu'il ne touchait plus aucun revenu : envoyer ses filles étudier à Bamako au lieu de les « laisser au village » où l'éducation est moins chère et, surtout, épouser une deuxième femme en France. « Il a eu la carte [de séjour valable un an] », poursuit Masséré, « et tu sais ce qu'il fait maintenant ? Le week-end, avec sa nouvelle femme, il sort dans la rue. Elle met un grand boubou, lui, il met un beau costume, sa paire de chaussures trop grandes, une cravate. Il va nulle part, il marche seulement ». Dans le café où nous discutons, Masséré accompagne ses paroles d'une imitation grotesque. Il gonfle le torse, fait semblant de tenir quelqu'un par le bras et parade entre les tables.

Cette surexposition que Masséré Sissoko moque est très révélatrice, par contraste, de ce qui était vécu du temps de l'irrégularité pendant laquelle l'exclusion sociale se double d'une exclusion spatiale (Mitchell 2003 : 232). Avec les « papiers », son oncle peut enfin profiter de la ville avec l'attention non focalisée du flâneur (Joseph 2007 : 311). Cette volonté

21. En mai 2008, deux semaines après le début d'une vague de grève des « travailleurs sans-papiers », des collectifs de sans-papiers décident d'occuper les locaux de la Bourse du travail – où se trouvent les locaux de la CGT, très active dans le mouvement –, pour protester contre le processus de régularisation dont ils se sentent exclus. Nombre de ces occupants sont des personnes n'ayant pas pu « déposer de dossiers » avec la CGT, intérimaires ou travailleurs isolés, ils ne pouvaient pas participer à la grève. Le 24 juin 2009, après plus d'un an d'occupation, le service d'ordre de la CGT effectue « une évacuation musclée » et « sans ménagement », comme titrera la presse le lendemain. En juillet 2009, un bâtiment vide de la Caisse primaire d'assurance maladie, rue Baudélique, dans le XVIII^e arrondissement de Paris est à son tour investi par ces coordinations de « sans-papiers ». Le 26 septembre 2009, une plaque portant la mention « Ministère de la régularisation de tous les sans-papiers » est apposée à l'entrée de ce bâtiment, qui sera occupé jusqu'en août 2010.

d'apparaître et d'être vu répond à l'invisibilité forcée – disparition ou apparition en tant que « sans-papiers » lors des nombreuses manifestations auxquelles cet oncle a participé – imposée par la situation administrative. En défilant ainsi dans la rue, l'oncle de Masséré est non seulement en quête d'une reconnaissance sociale (Honneth 2004), mais de tout ce que sa situation administrative l'a empêché d'être. En prenant une revanche sur les assignations passées, c'est bien l'estime de soi que, comme d'autres²², l'oncle de Masséré Sissoko tente de réparer quand il défile ainsi, au hasard des rues de Paris. La menace latente limite les opportunités et dépossède du soi. Ils sont nombreux en situation irrégulière à considérer vivre une existence amoindrie au regard de ce qu'elle devrait être, de ce qu'elle est pour les autres (Haber 2009 : 31). Dans cette réapparition en public se joue aussi la réappropriation de soi. Cette reconstruction ne passe pas uniquement par la reconquête des espaces publics. Au lendemain de sa régularisation, Tidiane Diallo déplore que « rien » n'ait changé puisqu'il continue d'être employé par les mêmes agences d'intérim pour effectuer les mêmes tâches. En revanche, ces employeurs lui ont dit qu'il était devenu moins « gentil » depuis qu'il se permettait de contester son nombre d'heures et ses fiches de paie. Tidiane conclut : « Avant tu me niques mais maintenant c'est fini », employant, pour la première fois devant moi, un vocabulaire loin de la correction qu'il s'imposait jusque-là.



Ce que l'écart entre le nombre des arrestations et des enfermements, comparé à celui des expulsions révèle est ici manifeste. L'effacement de l'espace public, l'hypercorrection sociale ne sont pas que des manières de se soustraire à la menace, mais bien des effets directs de la politique mise en place : la destitution de l'aspiration à s'exposer dans les espaces publics. Comme pour les contrôles d'identité à répétition dans les quartiers de banlieue (Fassin 2011 : 118), le dispositif d'expulsion ne répond pas uniquement à des logiques de lutte contre l'immigration irrégulière. La menace de l'arrestation et de l'expulsion participe du maintien d'un ordre social, de l'inclusion différentielle d'une population marginalisée.

Ainsi, derrière l'apparent échec de la politique d'expulsion, la menace qu'elle engendre peut être envisagée comme une forme d'exercice du

22. Dans l'étude qu'elle a consacrée au « ministère de la Régularisation de tous les sans-papiers », Aurore Fromont décrit la visite d'un jeune homme récemment régularisé à ses anciens camarades : « Régularisé grâce à la mobilisation, [il] continue de venir régulièrement place de la République. Il gare sa voiture de fonction en warning sur le côté de la place, les clés de voiture en main et son oreillette Bluetooth qui clignote. Il donne l'impression d'un homme d'affaires dont l'emploi du temps est serré » (2011 : 83-84).

pouvoir qui s'imprime dans les corps, impose ses normes, sa conformité morale et exprime toute sa puissance dans l'ambiguïté qu'elle engendre. En ce sens, l'invisibilité des sans-papiers n'est pas seulement une forme de contournement ou de résistance à la menace, elle en est une des conséquences. La menace fait exister la frontière et elle produit des frontières mouvantes qui enserrent ces « Autres » à contrôler. Quand la frontière est toujours susceptible de réapparaître et que la menace met à l'écart, la frontière comme menace et la menace comme frontière s'associent.

*École des hautes études en sciences sociales
Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain
Laboratoire d'anthropologie, urbanités, mondialisations, Paris
stefan.le-courant@ehess.fr*

MOTS CLÉS/KEYWORDS : ville/*city* – sans-papiers/*undocumented migrants* – expulsion/*deportation* – frontières/*borders* – menace/*threat*.

Agier, Michel

2012 « Penser le sujet, observer la frontière : le décentrement de l'anthropologie », *L'Homme* 203-204 : 51-76.

Amilhat-Szary, Anne-Laure & Frédéric Giraut, eds

2015 *Borderities, the Mobile Border Hypothesis. Towards a Post-Modern Conceptualization of Space and Borders*. Basingstoke, Palgrave MacMillan.

Balibar, Étienne

1996 « Qu'est-ce qu'une frontière ? », in *La Crainte des masses. Politique et philosophie avant et après Marx*. Paris, Galilée : 371-380.

2002 *Droit de cité*.

Paris, Presses universitaires de France (« Quadrige. Essai » 363).

Barron, Pierre et al.

2011 *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers: une aventure inédite*. Paris, La Découverte (« Cahiers libres »).

Beck, Ulrich

2008 [1986] *La Société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*. Trad. de l'allemand par Laure Bernardi. Paris, Flammarion (« Champs. Essais »).

Bigo, Didier

1998 « Sécurité et immigration : vers une gouvernementalité par l'inquiétude ? », *Cultures & Conflits* 31-32 : 13-38 [http://conflits.revues.org/539].

Bonditti, Philippe

2005 « Biométrie et maîtrise des flux : vers une "géo-technopolis du vivant-en-mobilité" ? », *Cultures & Conflits* 58 : 131-154 [http://conflits.revues.org/1825].

Claverie, Élisabeth

2004 « Techniques de la menace », *Terrain* 43 : *Peurs et menaces* : 15-30 [http://terrain.revues.org/1804].

Clochard, Olivier

2010 « Le contrôle des flux migratoires aux frontières de l'Union européenne s'oriente vers une disposition de plus en plus réticulaire », *Carnets de géographes* 1 [http://www.carnetsdegeographes.org/carnets_recherches/rech_01_03_Clochard.php].

De Genova, Nicolas

2002 « Migrant "Illegality" and Deportability in Everyday Life », *Annual Review of Anthropology* 31 : 419-447.

Dewerpe, Alain

1994 *Espion. Une anthropologie historique du secret d'État contemporain*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »).

Douglas, Mary

1992 *Risk and Blame. Essays in Cultural Theory*. London-New York, Routledge.

Fassin, Didier

2005 « Compassion and Repression : The Moral Economy of Immigration Policies in France », *Cultural Anthropology* 20 (3) : 362-387.

2011 *La Force de l'ordre. Une anthropologie de la police des quartiers*. Paris, Le Seuil (« La Couleur des idées »).

Fischer, Nicolas

2017 *Le Territoire de l'expulsion. La rétention administrative des étrangers et l'État de droit dans la France contemporaine*. Lyon, Presses de l'ENS. [À paraître.]

Foucault, Michel

1975 *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. Paris, Gallimard (« Bibliothèque des histoires »).

Fromont, Aurore

2011 *Faire corps ? Ethnographie d'une coordination parisienne de sans-papiers*. Nanterre, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, mémoire de master.

Gayer, Laurent

2014 *Karachi, Ordered Disorder and the Struggle for the City*. London, Hurst & Co.

Ginzburg, Carlo

1980 « Signes, traces, pistes : racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat* 6 (6) : 3-44.

Goffman, Erving

1973a *La Mise en scène de la vie quotidienne, 1. La présentation de soi*. Trad. de l'anglais par Alain Accardo. Paris, Minuit (« Le Sens commun »).

1973b *La Mise en scène de la vie quotidienne, 2. Les relations en public*. Trad. de l'anglais par Alain Kihm. Paris, Minuit (« Le Sens commun »).

Haber, Stéphane

2009 *L'Homme dépossédé. Une tradition critique de Marx à Honneth*. Paris, CNRS Éd. (« CNRS philosophie »).

Heyman, Josiah M.

2004 « Ports of Entry as Nodes in the World System », *Identities: Global Studies in Culture and Power* 11 : 303-327.

Honneth, Axel

2004 « Visibilité et invisibilité : sur l'épistémologie de la "reconnaissance" », *Revue du MAUSS* 23 : 137-151.

Humphrey, Caroline

2013 « Fear as a Property and an Entitlement », *Social Anthropology/Anthropologie Sociale* 21 (3) : 285-304.

Huysmans, Jef

2006 *The Politics of Insecurity. Fear, Migration and Asylum in the EU*. London, Routledge.

Jobard, Fabien

2006 « Police, justice et discriminations raciales », in Didier Fassin & Éric Fassin, eds, *De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française*. Paris, La Découverte : 211-229.

Joseph, Isaac

2007 *L'Athlète moral et l'enquêteur modeste*. Paris, Economica (« Études sociologiques »).

Le Courant, Stefan

2014 « "Être le dernier jeune" : les temporalités contrariées des migrants irréguliers », *Terrain* 63 : 38-53.

2016 « Méfiance et enquête de réalité : ce que les étrangers en situation irrégulière savent de l'État » *Tracés* 31. [À paraître.]

Leerkes, Arjen & Dennis Broeders

2013 « Deportable and Not so Deportable : Formal and Informal Functions of Administrative Immigration Detention », in Bridget Anderson, Matthew J. Gibney & Emanuela Paoletti, *The Social, Political and Historical Contours of Deportation*. New York, Springer.

Linhardt, Dominique

2001 « L'Économie du soupçon : une contribution pragmatique à la sociologie de la menace », *Genèses* 44 (3) : 76-98.

Milliot, Virginie

2013 « Pluralist Ambiance and Urban Socialisation : Ethnography of the Public Space in the Goutte d'Or Neighbourhood of Paris », *Ambiances. International Journal of Sensory Environment, Architecture and Urban Space/Revue internationale sur l'environnement sensible, l'architecture et l'espace urbain* [http://ambiances.revues.org/223].

Mitchell, Don

2003 *The Right to the City. Social Justice and the Fight for Public Space*. New York, Guilford Press.

Rodier, Claire & Emmanuel Terray, eds

2008 *Immigration : fantasmes et réalités. Pour une alternative à la fermeture des frontières*. Paris, La Découverte (« Sur le vif »).

Sayad, Abdelmalek

1999 *La Double Absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*. Préface de Pierre Bourdieu. Paris, Le Seuil (« Liber »).

Ticktin, Miriam

2011 *Casualties of Care. Immigration and the Politics of Humanitarianism in France*. Berkeley, University of California Press.

Veron, Daniel

2013 « Cartographie de la frontière et topographie clandestine », *Hommes & migrations* 1304 : 19-25.

Wæver, Ole

1995 « Securitization and Desecuritization », in Ronnie D. Lipschutz, ed., *On Security*. New York, Columbia University Press : 47-86.

Stefan Le Courant, *La ville des sans-papiers : frontières mouvantes et gouvernement des marges*. — Pour les étrangers en situation irrégulière vivant en France, échapper à l'expulsion du territoire nécessite d'adapter son comportement quotidien à cette menace. Comme elle est avant tout question de perception personnelle, la menace fait planer un doute incessant sur l'apparence des choses. Les étrangers en situation irrégulière font l'expérience quotidienne de frontières aux contours mouvants, la menace se révèle alors être un instrument de gouvernement exerçant un contrôle protéiforme sur une population difficilement saisissable autrement.

Stefan Le Courant, *City of Undocumented Migrants: Shifting Borders and the Government of the Margins*. — For undocumented migrants living in France, to escape from deportation requires to adapt their daily behaviour to this threat. As it is mainly a matter of individual perception, the threat continually casts doubt on the appearance of things. Undocumented migrants experience shifting borders in their everyday existence, and the threat then turns out to be an instrument of government exercising a protean control over a population which could hardly be seized otherwise.